

## **Rapport pour le commissaire enquêteur sur le projet d'aménagement du site des Carmeries à Joué-lès-Tours**

### **Introduction**

Ce rapport est destiné au commissaire enquêteur dans le cadre de de l'examen du projet d'aménagement du site des Carmeries à Joué-lès-Tours. Il s'appuie sur une analyse des documents fournis, prenant en compte les aspects légaux, environnementaux et urbanistiques essentiels à la compréhension et à l'évaluation du projet.

Le projet des Carmeries vise à la reconversion de l'ex-site Michelin en un nouveau quartier mixte. Il est prévu d'y intégrer des logements, des activités tertiaires, des commerces, des services et des espaces verts sur une surface de 19 hectares, répondant ainsi à des objectifs de développement durable et de mixité urbaine.

Le rapport de l'autorité environnementale régionale (MRAe missions régionales d'autorité environnementale) met en évidence des préoccupations liées à la pollution des sols et des eaux, ainsi qu'à la gestion de l'amiante présente sur le site.

### **Développement**

A la lecture des différents avis et documents transmis au commissaire enquêteur, il nous semble que le site dit « ex-Michelin » ne soit pas approprié à l'implantation de logements.

La CFDT a toujours milité depuis 2014 pour que ce site industriel le reste en rencontrant les députés, les sénateurs, le président de la CCI les différents préfets et autres acteurs locaux. A l'occasion de l'inauguration du CCOD (Centre Contemporain Olivier Debré), nous avons été reçus par la conseillère à l'économie du président Hollande et nous avons également rencontré à Paris des représentants du ministère de l'économie. Nous avons suivi et participé aux différentes phases du projet (suivi du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) et de la convention de revitalisation ..).

Nous avons également travaillé de concert avec Michelin à la recherche d'investisseurs industriels pour redonner une vie à ce site dédié à l'emploi.

Nous avons participé à l'époque avec l'aménageur Michelin à la réindustrialisation du site. Michelin a toujours indiqué qu'il avait dépollué le site pour une activité industrielle. Il était impossible d'y construire une crèche selon Michelin.

A la lecture des différents documents mis à disposition du public, il apparaît que les pollutions des produits à risque ne soient pas négligeables. Ce qui renforce notre opinion de réserver ce site uniquement pour des activités économiques et non pour construire des logements.

Le projet prévoit l'implantation de 1600 logements et 5000 emplois à terme ce qui va engendrer une circulation importante sur un site très restreint. Il est à noter également que la pollution visuelle et sonore de la rocade ne sera pas négligeable. Il en sera de même de la pollution atmosphérique.

La CFDT sera attentive à ce que le site soit parfaitement dépollué afin de protéger la santé physique et morale des futurs salariés.

## **Conclusion**

**En conséquence, l'union des syndicats CFDT d'Indre et Loire émet un avis défavorable sur ce projet et souhaite que ce site soit réservé à des activités économiques et non à l'implantation des logements.**

Mercrèdi 10 avril 2024

J.-L. METERREAU  
Commissaire enquêteur

POINDESSAULT Rejan  
Mimpaise Bel Air  
37300 Joué les Tours.  
Chargé de mission CFDT

SIONNEAU Guy  
23 rue de Chanteprie  
37300 Joué les Tours  
Secrétaire général CFDT 37 de 2007 à 2022

Mme Madeleine MAYERAS est venue se renseigner  
sur ce nouveau quartier. Très bien reçue par le  
commissaire enquêteur qui a pu répondre à toutes mes  
questions et je pourrai en faire part au prochain conseil  
quartier (Crouzillere l'hopend...)

*Maf.*

acampara@free.fr

Hier, 20:56

Urbanisme - Enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que riverain du projet des Carmeries nous ne pouvons que nous réjouir de l'aménagement de l'ex-site de Michelin. Toutefois, nous nous devons d'être rassurés sur l'absence d'effets néfastes liés à la densité du projet et du flux de véhicules induit.

L'implantation des bâtiments le long de la rue Gutenberg, nous laisse supposer qu'elle porte atteinte à la cohérence avec les constructions voisines, quartier pavillonnaire de faible densité. Nous craignons également que les ombres portées liées à la hauteur de ces bâtiments affectent les jardins et maisons du bas de la rue Jules Ferry, sans parler du vis-à-vis que nous pensons considérable.

Les emplois et habitants annoncés vont générer un flux de véhicules important qui ne pourra pas être absorbé efficacement par les infrastructures actuelles. La rue Jules Ferry déjà très passante sera impactée fortement. Quels seront les aménagements routiers prévus pour limiter le nombre de véhicules rue Jules Ferry pour pouvoir conserver son caractère résidentiel ?

Sincères salutations

M.et Mme Campara 39 rue Jules Ferry

---